cps n° 374e série
page 1

№ 37 — 4e SERIE — JANVIER-MARS 1923

LE CEMPUISIEN

Siège social :
10, Rue des Quatre-Fils
PARIS (IIIe)

Bulletin Trimestriel
de la Société des Anciens Elèves
de l'Orphelinat Prevost, Cempuis (Oise)

Adresser toutes les communications concernant le Bulletin, à M. Reisser, 15, Rue Lepic, Paris-18e.

Les Réunions Amicales ont lieu les 2e et 4e samedis de chaque mois, de 8 h. à 10 h. du soir, au Siège social : 10, Rue des Quatre-Fils, Paris-IIIe (Ecole de Garçons).

SOMMAIRE. — Assemblée Générale du 9 Décembre 1922 — Notre Fête annuelle — Souscription — Réunion Générale du 28 Octobre 1922 — Réunions du Conseil — Echos divers — Formation du Bureau.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 DÉCEMBRE 1922

Allocution de M. LOISEAU
Président de la Société

Monsieur CANIONI, Directeur de l'Orphelinat Prevost, à Cempuis

Au nom des anciennes et anciens élèves de l'Orphelinat Prevost, j'ai l'honneur de vous saluer respectueusement et de vous remercier de tout cœur d'avoir bien voulu assister à l'Assemblée générale de l'Amicale.

Votre présence, au milieu des anciens élèves, est une nouvelle preuve de l'affection que vous avez pour eux et de l'intérêt bienveillant que vous portez à l'œuvre de Cempuis.

Nous regrettons beaucoup l'absence de M. Chausse, notre très dévoué président de la Commission administrative de l'Orphelinat, retenu par ses fonctions à l'Hôtel de Ville. Nous lui adressons tous nos remerciements pour le bienveillant appui qu'il prête sans cesse à l'œuvre de Cempuis.

M. F. Buisson, député de Paris, délégué au Congrès de la Paix de La Haye, exprime ses plus vifs regrets de ne pouvoir se trouver parmi nous.

M. Louis Renaut, rapporteur à la Commission administrative de l'Orphelinat Prevost; M. de Clercq, membre de la Commission, et M. Martzloff, directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement, s'excusent, pour raison de santé, de ne pouvoir assister à notre Assemblée générale.

Nous adressons à ces messieurs l'expression de nos vœux de prompte guérison.

Compte-rendu moral de l'année
présenté par le Secrétaire

Mesdames, Messieurs et Chers Camarades,

En exécution de l'article 8 de nos statuts, votre Conseil d'administration a l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous lui aviez confié voilà un an.

Je vais donc vous exposer, au nom du Comité, et le plus simplement possible, ce que nous avons fait; puis, ce qu'il y aurait lieu de faire pour la bonne marche de notre Amicale.

Nous savons très bien que notre tâche n'est pas parfaite, aussi nous souhaitons, pour le développement de l'œuvre à laquelle nous sommes tous attachés, qu'à la suite de ce compte rendu vous exposiez vos idées, de façon à orienter la marche de la Société vers les vues générales des sociétaires.

Tout d'abord, de très importantes modifications ont été apportées à nos statuts. Nous les avons, en un mot, modernisés, mais là ne doit pas s'arrêter notre travail. Il faut faire la propagande nécessaire pour amener à notre Amicale les camarades de Cempuis, non sociétaires. Il faut leur faire comprendre, à ces insouciants, l'œuvre à laquelle s'attache notre Société, qui a pour but principal *d'aider nos jeunes frères et sœurs sortant de l'Orphelinat*, et, en général, *tous ceux qui ont besoin d'une aide ou d'un conseil quelconques*. Aide et conseils qu'ils ne peuvent avoir dans leur famille, puisque celle-ci est souvent absente; mais qu'ils doivent trouver ici, parmi nous, qui sommes les représentants de la grande famille cempuisienne. Il faut aussi faire en sorte d'y amener des membres honoraires. Nous comptons voir ceux-ci parmi les fournisseurs de l'Orphelinat, parmi les professeurs et les anciens professeurs; parmi les parents des anciens et des élèves actuels. Pour ces différentes questions, votre Comité futur devra être et rester en complète collaboration avec la Direction actuelle de l'Orphelinat.

Un camarade nous a soumis un projet, simple en lui-même et qui devra être étudié d'urgence par le Comité. Il s'agit de rechercher toutes les adresses possibles des anciens élèves et de les classer par quartier; une fois ce travail fait, il ne restera plus qu'à aller au domicile de ces égarés, pour les ramener parmi nous. Ceci est une collaboration à la portée de tous les sociétaires. Un petit effort de chacun, et notre Amicale prendra des proportions jusqu'ici inconnues.

Un chiffre vous fixera de suite sur la progression régulière de notre Société. Les cotisations des membres actifs se montent à 1.817 francs,

pour l'exercice s'arrêtant au 30 septembre dernier, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 100 francs de nos amis de Buenos-Aires; ce qui fait une augmentation de 437 francs sur l'année passée.

Ce chiffre total des cotisations, mis en parallèle avec le nombre de sociétaires, devrait être plus élevé, mais un reproche est à faire à certains d'entre eux; c'est qu'ils laissent facilement prendre du retard au paiement de leurs cotisations, puis la somme augmente, et le résultat malheureux, c'est que ces sociétaires arrivent à délaisser entièrement l'Amicale. Ce cas a déjà été envisagé par votre Comité, et il est question, pour l'instant, d'opérer par recouvrement les cotisations des sociétaires qui ne peuvent assister régulièrement à nos réunions.

Ce simple commentaire m'oblige à aborder le but principal de notre Société, qui est la solidarité, et de vous causer de notre caisse de secours.

Jusqu'à ce jour, les secours distribués en cas de maladie ou chômage, ont été prélevés sur notre caisse commune. Je ferai un petit tour dans le domaine de notre trésorier, en vous disant que cette année nous avons distribué, en secours, une somme de 862 fr. 85, contre 670 fr. 40 l'an dernier; soit une augmentation de 184 fr. 45. Et pourtant, dans ce bilan, ne vient pas figurer un dernier secours tout à fait extraordinaire alloué en octobre dernier, et pour lequel nous devons de sincères remerciements à M. le Président de la Commission administrative de l'Orphelinat Prevost, M. Chausse, qui, à cette occasion, nous prouva l'intérêt qu'il nous porte.

Je ne veux pas m'éterniser sur cette question, mais je l'ai effleurée pour vous dire que je crois (et je ne suis pas le seul) qu'il serait utile d'avoir une caisse de secours bien distincte de la caisse de la Société. Cette caisse serait alimentée annuellement par une somme versée par la caisse générale; par des dons de personnes amies, dons facultatifs qui s'opèrent plus facilement à une caisse dite anonyme, qu'à la caisse de la Société proprement dite.

Nos réunions bi-mensuelles sont suivies plus régulièrement que l'an passé. Le nombre des sociétaires y assistant se maintient à un niveau plus élevé.

Nous avons été heureux de constater qu'à la dernière réunion générale, au mois d'octobre, plus de 100 camarades étaient présents; ce fut un grand succès, et nous pouvons en être fiers; et cette constatation nous oblige à reconnaître que notre salle de réunions devient trop petite; aussi, est-ce cette raison majeure qui nous a obligés de demander pour ce soir le préau de l'école; en attendant l'espoir, qui sera peut-être un jour la réalité, d'avoir un siège social à nous, attenant à un refuge pour nos jeunes camarades, seuls dans la vie.

Notre « Cempuisien ». — Deux mots en passant sur notre *Cempuisien*. Que vous dirai-je de plus que l'an dernier? Que nous avons le regret de ne pas le voir paraître plus souvent, et qu'il nous revienne à un prix si élevé par rapport à notre caisse. Le remède à apporter? Pour l'instant, il n'y en a pas à proprement parler, car notre tirage n'est pas assez élevé. Le jour où nous aurons un plus grand nombre de sociétaires, actifs et honoraires, le tirage augmentera et, en rapport des cotisations encaissées, le prix de revient sera moindre. Car, dans l'imprimerie, aussi paradoxal que cela puisse paraître, plus le tirage augmente, plus le prix baisse, proportionnellement. Le seul remède que nous pourrions apporter actuellement, c'est que les sociétaires de bonne volonté, et du métier bien entendu, fassent le sacrifice minime de quelques heures tous les trois mois pour faire la composition de notre journal.

Promenades et Fêtes. — Comme tous les ans, nous avons tout d'abord organisé notre promenade de Cempuis, puis, dans le courant de l'été, une promenade champêtre. Je voudrais attirer votre attention sur l'appoint monétaire qu'a dû apporter la Société pour ces promenades. Les prix de la promenade de Cempuis ont été fixés comme de coutume, avec la certitude que la Compagnie du Nord nous accorderait la réduction habituelle; mais celle-ci au dernier moment nous fut refusée; aussi, ne pouvant revenir sur les prix établis, avons-nous décidé de faire un gros effort, d'où une majoration assez forte sur le chapitre des dépenses.

Mais à l'avenir, doit-on compter sur une réduction? Je ne le crois pas, et nous vous avons déjà exposé en diverses occasions, les raisons qui nous obligeaient à vous dire pareille vérité. C'est que les réductions des chemins de fer ne sont accordées qu'aux sociétés de gymnastique, sport et musique. Nous n'entrons dans aucune de ces catégories, aussi faut-il s'attendre l'an prochain à ce que toute réduction nous soit refusée.

Pour remédier en partie à cet état de choses, et tant qu'un groupe sportif n'existera pas, nous avons songé à créer un *compte de dépôt*. Ce *compte de dépôt*, où chacun peut verser ce qu'il veut et quand bon lui semble, doit vous permettre de faire des économies, minimes si vous voulez, mais suffisantes lorsqu'il s'agira de parfaire votre cotisation pour une de nos promenades si agréables, mais parfois assez coûteuses.

Actuellement, 15 sociétaires ont demandé l'ouverture d'un compte et le montant actuel de toutes ces économies est de 165 francs environ. Inutile de vous dire que cette caisse est tout à fait en dehors des comptes de notre Société.

Le déjeuner amical organisé au mois d'avril dernier fut plus qu'un succès, votre Comité a été débordé par le nombre des convives, et la salle retenue s'est trouvée trop petite.

Le succès de notre dernière fête annuelle, qui a dépassé les espérances les plus optimistes, nous a incités cette année à tenter la chance à nouveau.

Mais nous nous sommes ralliés aux vœux de la majorité, c'est-à-dire que nous avons décidé l'organisation d'un concert suivi d'un bal de nuit. Cette fête aura lieu le *samedi 17 février*, dans les salons du Globe. Les frais seront supérieurs à ceux de l'an dernier; aussi, nous comptons que tous, vous tiendrez à y assister et y amener vos parents et amis; car, n'oubliez pas que cette fête est donnée au profit de notre caisse de secours. D'ici peu, des renseignements complémentaires vous seront donnés.

Tous ces succès répétés, auxquels votre Société participe pour une minime part sur l'ensemble des sociétaires, mais pour une part plus grande lorsque le sociétaire est nécessiteux, fut une cause, comme je viens de vous le dire, du gros effort qui fut fait sur le chapitre des dépenses.

Je vous rappelle aussi que la bibliothèque est à la disposition de tous les sociétaires. Vous y trouverez des ouvrages tres instructifs et des *Cempuisien* de quoi compléter votre collection.

En résumé, notre situation n'est pas mauvaise, elle est même prospère, et nos efforts doivent redoubler pour l'améliorer encore.

cps n° 37 4e série
page 3

CONCLUSIONS. — L'article premier de nos statuts nous dit que le but de notre Société est : « *de continuer par de constantes relations entre ses membres, l'œuvre de solidarité entreprise par le Département de la Seine, d'aider et de guider dans la vie les élèves sortant de l'Orphelinat* ».

Notre groupement en est donc le pivot. Que tous les anciens et anciennes viennent donc se joindre à nous afin que nous soyons plus forts pour aider nos jeunes camarades qui sont en droit de compter sur nous. Qu'ils viennent donc à nous sans arrière-pensée, comme nous irions à eux si nous savions leurs peines, puisque nous sommes leurs frères ou sœurs.

Je ne voudrais pas terminer ce compte rendu sans adresser de sincères remerciements au nom de tous les sociétaires à M. Lefebvre, directeur de l'Enseignement primaire, et à M. Bertaux, ancien directeur de l'Orphelinat Prevost, pour la distinction honorifique dont ils sont les initiateurs, décernée au Président de la Société, notre camarade Loiseau. En un mot, c'est l'œuvre des anciens élèves de Cempuis qui est honorée en la circonstance. Nous devons donc redoubler d'ardeur pour la bonne marche de notre Amicale et former des vœux pour sa prospérité.

M. MARANDE.

Compte-Rendu Financier

du 1er octobre 1921 au 30 septembre 1922

RECETTES

En caisse le 1er octobre 1921	3.068	75
Cotisations des membres actifs	1.817	»
Reçu pour la caisse de secours	63	»
Reçu de deux anciens élèves en Amérique	100	»
Membres honoraires	20	»
Reçu pour le *Bulletin Cempuisien*	11	»
Fête annuelle (dans les salons du « Globe »)	704	20
Subvention du Conseil général de la Seine	1.200	»
Intérêt de l'argent en dépôt	58	85
Ventes d'insignes aux Sociétaires	22	50
Total des recettes	7.065	30

DÉPENSES

Œuvres de solidarité (prêt, chômage et maladie)	862	85
Impression du *Cempuisien*	714	»
Eclairage et frais de réunion	134	80
Fête annuelle (salons du « Globe »)	660	75
Gerbe de fleurs (décès de Mme Robin)	40	»
Anniversaire de notre bienfaiteur, M. Prevost	25	»
Décès de notre camarade Raynal	50	25
Participation de la Société à deux promenades et deux déjeuners familiaux	565	95
Frais de secrétariat et affranchissement	344	75
Délégations et déplacements	174	30
Achat d'un ballon pour les promenades	37	50
Total des dépenses	3.610	15

BALANCE DES COMPTES

Recettes du 1er octobre 1921 au 30 septembre 1922	7.065	30
Dépenses du 1er octobre 1921 au 30 septembre 1922	3.610	15
Reste en caisse	3.455	15

Ce qui forme un solde de 3.455 fr. 15 que votre trésorier porte à nouveau pour le prochain exercice.

Le Trésorier : J. ROUSSEL. *Le Président :* G. LOISEAU.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Directeur,

Vous avez été à même d'entendre le compte rendu de la situation morale et financière de notre Société Amicale.

Cette situation est l'œuvre que chacun de nous apporte à l'organisation en se pliant avec régularité aux prescriptions et règlements.

Comme l'a dit si justement notre Secrétaire, les réunions bi-mensuelles se sont tenues dans une atmosphère de gaieté, les jeunes avec les anciens, chacun apportant là son expérience et ses conseils.

La plus complète cordialité n'a cessé d'y régner, et c'est toujours avec grand plaisir que tous s'y retrouvent, mettant ainsi à exécution et à profit cette partie de nos Statuts qui préconise de constantes relations entre les membres, afin de permettre, par la fréquentation, de connaître la situation de chacun et de parer au plus tôt à toute éventualité en cas de besoin.

D'ailleurs, les plus jeunes trouvent chez ceux qui les ont précédés, les secours moraux et les secours matériels; ce sont des tentatives généreuses qui portent toujours leurs fruits quand président une bonne organisation et une cordiale entente.

La gestion financière de l'exercice 1921-1922 se termine, comme sa devancière, par un excédent de recettes de 3.455 fr. 15.

L'accroissement du nombre de nos membres, la rentrée des cotisations et la subvention généreuse du Conseil général de la Seine nous ont permis, cette année, de pratiquer plus largement la solidarité; les secours, sans compter les frais qu'ils ont occasionnés, présentent à eux seuls une dépense de 862 fr. 85, supérieure de 184 fr. 45 à l'exercice dernier.

Espérons que, l'année prochaine, nous serons encore plus à même d'étendre cette solidarité mutuelle, dont nous nous sommes inspirés, et de faire face même à de grosses difficultés si par malheur il nous en survenait.

Dans cette tâche, parfois difficile, ingrate, le Conseil d'Administration n'a fait que remplir strictement son devoir. Il en a un autre : celui de reconnaître les services qui lui ont été rendus. Aussi, après avoir indiqué pourquoi tel chiffre avait diminué, tel autre augmenté, nul ne trouvera étrange que, par une discrète allusion, je rende hommage aux personnes dont le dévouement envers notre Société Amicale se manifeste toutes les fois qu'il s'agit de nous venir en aide.

En 1891, le Conseil général de la Seine accordait à notre groupement une subvention de 200 francs; cette subvention passe à 300 francs, puis à 500 francs en 1900; 1.000 francs en 1917 et enfin, en 1921, elle s'élève à 1.200 francs.

Cette progression, dont nous avons été bénéficiaires, nous la devons au Conseil général de la Seine, à nos bienfaiteurs, à M. Chausse, conseiller général de la Seine, président de la Commission administrative de l'Orphelinat Prévost; à MM. les membres de la Commission administrative de l'Orphelinat Prévost; à M. Bachelet, conseiller général, rapporteur de la Ve Commission des œuvres d'enseignement; à l'intervention de M. Lefebvre, directeur de l'Enseignement du Département de la Seine, sans oublier M. le Directeur des Services administratifs.

Aussi, M. le Directeur, je suis assuré d'être l'interprète fidèle de tous mes camarades, anciennes et anciens élèves de Cempuis, en vous priant d'accepter nos remerciements sincères et l'assurance de notre vive reconnaissance.

Avant de terminer, et quoi qu'il y ait mauvaise grâce à parler de soi, permettez-moi de vous exprimer la vive satisfaction que j'ai éprouvée en apprenant la distinction honorifique qui m'a été offerte dans la promotion violette du mois d'août dernier.

Si la joie intime fut mon premier sentiment, il céda aussitôt la place à un autre, celui de la cordiale reconnaissance à l'égard de ceux qui s'intéressèrent au délégué des anciens élèves de l'Orphelinat Prévost, en cette circonstance.

Ma gratitude alla, tout d'abord, à M. le Directeur de l'Enseignement, à qui je serais heureux, ici, de pouvoir témoigner l'expression la plus sincère et la plus émue.

Je sais aussi combien je dois à l'obligeance et au dévouement de M. Bertaux; mieux que personne, je sais qu'il n'a pas craint de multiplier les démarches en vue de me faire obtenir satisfaction. C'est lui exprimer, bien faiblement, ma gratitude et ma reconnaissance que de l'assurer de mon dévouement respectueux.

Enfin, je présente à tous ceux de ces Messieurs qui, en plus de M. le Directeur de l'Enseignement et M. Bertaux, ont acquis le droit à ma reconnaissance, mes remerciements sincères et l'expression de mes sentiments respectueux.

G. Loiseau.

RÉUNION GÉNÉRALE

du 9 décembre 1922

La séance est ouverte à 9 h. 30, dans le préau de l'école, sous la présidence de notre camarade Loiseau.

Notre président lit une allocution qu'on trouvera d'autre part et présente les excuses de MM. Chausse, retenu à l'Hôtel de Ville; Buisson, absent de Paris; Martzloff, de Clercq; de notre camarade Girot, retenu près de sa femme malade, etc.

Notre secrétaire lit le compte rendu moral de l'année, qui paraît en entier dans notre *Cempuisien*.

Il nous remet en mémoire les différents projets mis à exécution durant cette année, le succès remporté aux promenades, déjeuners, etc. Il brosse d'un grand coup l'ensemble des secours auxquels notre caisse eut à faire face au cours de cette année. Il fait appel à tous, pour l'avenir de notre Société, en y amenant des nouveaux membres actifs et honoraires.

Aucune objection n'étant faite à ce compte rendu, il est passé à la lecture du compte rendu financier, présenté par notre excellent trésorier, le camarade Roussel.

Notre Président, Loiseau, commente en détails ce compte rendu financier, nous signalant les efforts de la Société au point de vue *aide et solidarité*.

Notre caisse de secours a fonctionné largement, comme en fait foi le compte rendu financier, mais ce n'est pas encore suffisant. Non pas que le Comité ne prenne pas en considération toutes les demandes de secours qui lui sont transmises, mais il est certain que les secours que nous accordons ne sont pas en rapport avec le coût de la vie. Aussi, il y a un effort très grand à accomplir vers ce but : *aide et solidarité*.

Notre Président parle de notre dernière promenade de Cempuis, et rappelle que, malgré toutes les démarches faites dans ce but, aucune réduction ne nous fut accordée. Il indique les difficultés que nous trouvons à ce sujet, n'étant pas compris comme Société pouvant bénéficier du tarif G. V.-8, et fait appel aux sociétaires pour les encourager à profiter de la combinaison des comptes de dépôts entre les mains du trésorier.

Notre Président termine en remerciant M. le Directeur de l'Orphelinat de sa présence parmi nous, lui exposant les vues générales des sociétaires, en un mot nous met en contact direct avec lui.

M. Canioni demande à répondre, et, si nous ne mettons pas *in extenso* le discours prononcé, vous en trouverez le sens par les quelques bouts de phrases que nous avons pu noter et que nous nous faisons un devoir de reproduire.

« J'ai le plaisir de constater que les jeunes élèves sortis cette année assistent aux réunions.

« J'en profite pour vous dire ce que vous savez déjà : que l'œuvre de Cempuis se continue au sein de votre Société; et, d'accord avec votre Président, il faut qu'il y ait une attache constante entre le personnel de l'Orphelinat et les Sociétaires, et ceci pour le plus grand avantage de tous.

« En prenant mon poste de Directeur, je tiens à vous affirmer que je suis à votre entière disposition pour arriver à ce but principal.

« Vous avez le privilège à présent d'être représentés par votre Président à la Commission Administrative, vous avez la faculté de formuler des vœux dans vos réunions, de suggérer des idées pour le bien-être de vos camarades. Vous êtes d'autant mieux à même de le faire que vous possédez l'expérience de votre séjour à Cempuis et que vous avez constaté, en prenant contact avec la capitale, les difficultés inhérentes à votre brusque changement de vie. C'est pour atténuer cette transition que je vous engage à émettre vos avis, lesquels, soyez-en sûrs, seront pris en considération.

« En ce qui concerne la maison familiale, je vous donne l'assurance que l'instruction des jeunes élèves sera poussée le plus possible: le nécessaire sera fait également, relativement à l'enseignement technique. En outre, un atelier de cordonnerie est en voie de réalisation et fonctionnera d'ici peu.

« En terminant, j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai recruté certains membres honoraires parmi le personnel de l'Orphelinat; je compte faire des démarches dans le même but auprès des fournisseurs de l'Orphelinat.

« Je ferai tout mon possible pour assister à vos réunions trimestrielles et aussi aux réunions de votre Comité; ce sera pour moi un plaisir de collaborer de plus près à l'œuvre de Cempuis et de votre Société. »

Nous applaudissons vivement ces paroles qui nous ont réconfortés.

Loiseau termine cette réunion en remerciant un ancien, très ancien, le camarade Choisy, pour un don de 50 francs fait à notre caisse de secours.

Des remerciements sont faits à un généreux anonyme pour la somme de 100 francs qui grossira aussi notre caisse de secours.

Il est procédé ensuite au renouvellement du Comité.

Aucun sociétaire n'y mettant opposition, le Comité sortant est réélu en entier.

La séance est levée à 11 heures.

G. LAMARQUE.

NOTRE FÊTE ANNUELLE

Dans sa séance du 7 novembre, votre Comité, vu le succès de notre dernière fête, a décidé d'organiser cette année *une soirée artistique suivie de bal de nuit.*

Cette soirée aura lieu, comme l'an dernier, dans les salons du « Globe », 8, boulevard de Strasbourg,

le samedi 17 février prochain, à 21 heures.

Nous invitons tous les sociétaires à en prendre bonne note et à faire la propagande nécessaire pour la réussite de cette fête, qui est donnée au profit de notre Caisse de secours.

Pour permettre à un très grand nombre de sociétaires d'assister à cette fête, votre Comité a décidé de faire une réduction assez sensible à tous les camarades à jour de leurs cotisations.

En conséquence, le prix d'entrée est fixé à 3 francs pour les dames sociétaires; 4 francs pour les hommes sociétaires, et 5 francs pour les personnes étrangères à la Société.

Des cartes pour cette fête sont à la disposition des sociétaires les deuxième et quatrième samedis, jusqu'au 10 février, au siège social, 10, rue des Quatre-Fils.

LE COMITÉ.

SOUSCRIPTION

En temps utile, vous avez su qu'une souscription avait été ouverte en vue d'offrir un souvenir à notre camarade Loiseau, Président de la Société, en remerciement des services rendus par lui à l'Œuvre de Cempuis, qui lui valurent d'obtenir une distinction honorifique, les palmes académiques.

Un grand nombre de camarades ont répondu à notre appel. Nous n'avons fait parvenir aucun reçu des sommes remises ou envoyées par la poste, cette souscription n'étant pas sous le contrôle de notre Société, mais émanant d'une entente entre quelques camarades.

Que tous les souscripteurs trouvent ici des remerciements sincères pour l'envoi de leur obole. Nous sommes heureux de constater que nous n'avons pas fait appel en vain à l'affection qu'ils éprouvent pour notre Président.

Le souvenir choisi sera remis à notre camarade Loiseau au cours du déjeuner amical qui doit avoir lieu le dimanche 4 février.

RÉUNION GÉNÉRALE

du 28 octobre 1922.

La séance est ouverte à 9 heures précises sous la présidence de notre camarade Loiseau.

Les camarades ont fait preuve de bonne volonté et nous avons eu le plaisir de constater la présence de plus de cent personnes. Notre salle d'école était bien petite pour recevoir tant de monde; espérons que ce succès ne sera pas provisoire et que nombreux seront les sociétaires qui suivront régulièrement nos réunions.

Le secrétaire, notre camarade Marande, lit le compte rendu moral du trimestre, qui est adopté à l'unanimité.

Notre trésorier, Roussel, présente le compte rendu financier trimestriel, qui ne donne lieu à aucune réflexion. Aussi est-il adopté à l'unanimité.

Son adjoint, notre camarade Dick, nous présente l'état actuel de la caisse de dépôt; et le nombre de sociétaires ayant déjà un compte courant. Même résultat que les précédents comptes rendus : adopté sans objection.

Loiseau expose l'utilité de la caisse des dépôts, sorte de caisse d'épargne, et invite les camarades à y verser leurs petites économies qui pourront leur servir en cas d'imprévus. Chacun sera possesseur d'un livret ou il pourra verser à volonté des sommes aussi minimes soient-elles. Il est bien entendu que chaque sociétaire en peut disposer comme bon lui semblera, cet argent ne rentrant d'aucune façon dans la caisse de notre Société.

Puis nous passons a l'examen des Statuts.

Les articles 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité.

Quelques objections sont faites par Schumacher, notamment au sujet de l'article 3. Il s'élève contre le taux du « rachat des cotisations », ou plutôt contre les quinze annuités. Schumacher suggère de ramener le taux à 240 francs, ce qui ne ferait que dix annuités à racheter, somme que tout sociétaire peut verser et qui confère la qualité de « membre à vie ».

Urban soutient la thèse opposée, présentée par le Conseil d'Administration, tout en reconnaissant à celle proposée par Schumacher beaucoup de bien quant au nombre de membres à vie qu'elle nous apporterait.

La discussion se termine par une transaction. Il est décidé de rester dans le *statu quo* pendant un an. On verra à cette époque ce que nous pourrons faire.

Loiseau émet l'idée de faire les recouvrements des cotisations par la poste. Cela permettra de recevoir les cotisations de sociétaires ne pouvant se déranger. Cette question sera étudiée dans ses détails en réunion du Comité.

Et nous passons a l'article 4.

Reisser demande s'il ne serait pas possible de faire payer l'arriéré des cotisations à tout sociétaire ayant quitté la Société et désirant en faire à nouveau partie, et ce, depuis son départ.

Seyler invite à porter le délai du retard à payer à six mois.

Egler demande de faire preuve de beaucoup de mansuétude vis-à-vis des camarades.

Lamarque demande la facilité de paiement aux Sociétaires se trouvant dans le cas ci-dessus.

Mme Marande demande à Reisser si c'est tout l'arriéré qu'il demande ou si c'est l'arriéré précédant la date de radiation du sociétaire. Il s'agit de s'entendre, car toute cette discussion semble n'avoir lieu que sur une fausse interprétation du projet Reisser. Celui-ci déclare que tout sociétaire radié pour défaut de paiement de ses cotisations devra, pour être réadmis parmi nous, acquitter au préalable les sommes dues par lui au moment de sa radiation. L'article 12 sera modifié dans ce sens.

Loiseau propose que les sociétaires étant restés plus d'un an sans payer se présentent devant le Conseil, qui statuera sur leur cas.

Reisser émet le vœu que toute radiation soit présentée sous un jour plus atténué.

Loiseau répond qu'en principe la radiation est plutôt rare et présentée de façon à ménager les intéressés. L'article 4 est donc adopté à l'unanimité.

Les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sont ensuite adoptés.

Article 12 adopté avec l'additif Reisser, dont il est question plus haut.

Article 13 : Georges Desmergès demande que l'entrée de nos réunions soit libre pour les personnes étrangères, amies de sociétaires, comme pour les non-sociétaires.

Loiseau répond que nous sommes très larges à ce sujet et l'entrée de nos séances est toujours libre à toute personne ne faisant pas partie de notre Amicale, sauf pour les Sociétaires radiés pour motifs graves ou mauvaise tenue, comme il est dit aux articles 4 et 12.

Les articles suivants et le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité. L'ensemble des Statuts est adoptée à mains levées.

Il est procédé ensuite à la nomination de trois membres du Comité, ce qui portera le nombre de ses membres à douze.

Les élections donnent les résultats suivants :

Votants : 60.

Majorité absolue : 31.

Bulletins exprimés : 52.

Blancs et nuls : 8.

Ont obtenus : Schumacher, 36: Reisser, 33; Fouilliéron, 31; Roussel (Urbain), 16; Ensergueis, 10; Julien, 5; divers, 25.

Notre camarade Loiseau prononce les résultats. En conséquence, les camarades Schumacher, Reisser, Fouilleron compléteront le Comité.

En fin de séance, une collecte est faite en faveur d'un jeune camarade, chargé de famille et momentanément dans le besoin; elle rapporte la coquette somme de 107 francs. Au nom de ce camarade, merci à tous les souscripteurs.

Loiseau rappelle à tous de se trouver nombreux à la réunion générale annuelle, qui aura lieu en décembre, sous la présidence des membres de la Commission administrative de l'Orphelinat Prevost.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

G. LAMARQUE.

Réunions du Conseil

28 septembre.

Le secrétaire rend compte de ses démarches ayant trait au déjeuner projeté à Joinville pour le 8 octobre.

La réunion générale trimestrielle est décidée pour le 28 octobre.

Pour nous mettre en accord avec nos nouveaux statuts, Urban propose la nomination des trois membres nécessaires à notre réunion générale.

Mme Fouilliéron rend compte des quelques secours distribués.

Desmergès demande que la bibliothèque soit inventoriée et au besoin complétée ou renouvelée.

25 octobre.

Loiseau nous met au courant de la situation précaire d'un ancien élève, des démarches faites en sa faveur et des secours qui lui furent accordés.

Il est abordé superficiellement quelques questions primordiales au sujet de notre fête annuelle.

7 novembre.

Loiseau rend compte de ses démarches au « Globe » en vue de la fête annuelle.

Un bal de nuit, précédé d'un concert, est décidé pour le samedi 17 février.

Au sujet de notre réunion générale de décembre, Urban demande si celle-ci ne pourrait avoir lieu un dimanche après-midi. Loiseau fera les démarches nécessaires auprès de la direction de l'école.

Urban annonce qu'il a l'intention de demander à une de nos prochaines réunions une caisse de secours distincte de celle de la Société.

Le déplacement d'une délégation du Conseil pour Cempuis est envisagé. A l'étude.

18 novembre.

Le Secrétaire rend compte qu'il est passé au « Globe » au sujet de la fête annuelle. La salle est arrêtée ferme. Le patron du « Globe » lui a parlé d'une question de soupers pour la nuit du 17 février. Cette question sera étudiée de plus près à une de nos prochaines réunions.

Loiseau nous informe que la Commission administrative de l'O. P. doit se rendre à Cempuis le 25 novembre.

La réunion générale aura lieu le 9 décembre. Loiseau fera le nécessaire pour que le préau nous soit accordé ce samedi soir.

Le secrétaire est chargé de l'envoi des circulaires.

23 décembre.

Le secrétaire adjoint lit le compte rendu de la dernière réunion.

Sur une proposition de Reisser, le bureau reste le même que précédemment.

Les prix pour la fête annuelle du 17 février sont ainsi fixés : Sociétaires à jour de leurs cotisations, 4 francs; dames, 3 francs; personnes étrangères à notre Société, 5 francs.

Le camarade Fouilliéron est chargé de réunir toutes les propositions pour l'établissement du programme.

Le camarade Dick donnera les renseignements au sujet des musiciens.

Un déjeuner amical est projeté pour le dimanche 4 février. Marande se mettra en rapport avec un restaurateur.

Il est décidé de faire une caisse de secours distincte de celle de la Société.

Séance levée à 11 heures.

Échos et Nouvelles
Communications diverses

D'une lettre reçue le 12 novembre, notre camarade L'Huillier, toujours en République Argentine, nous prie d'être son interprète auprès de tous les Cempuisiens. Il se rappelle à leur bon souvenir et envoie un amical bonjour à chacun. Disons que sa santé est excellente, ainsi que celle de sa femme et de ses deux filles. Notons aussi que notre camarade est toujours heureux à Buenos-Ayres et ne regrette pas son déplacement. Nous croyons être l'interprète de tous en lui renouvelant, par l'organe du *Cempuisien*, tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour lui et sa famille.

***

Nous avons le plaisir d'annoncer à tous nos camarades et amis que la subvention du Conseil général pour l'année 1922, se montant à 1.200 francs, a été votée au cours de la séance du Conseil général de la Seine du mercredi 29 novembre dernier. (*Bulletin municipal officiel* du 30 novembre 1922.)

***

Un des doyens de notre vieille maison de Cempuis vient de faire parvenir, par l'intermédiaire du camarade Palabot, un joli billet de cinquante francs. Ce généreux donateur est notre camarade Gustave Choisy, de Beynost (Ain), qui déjà, l'an dernier, se signalait à notre attention par les succès répétés qu'il venait de remporter dans l'art de la colombophilie pendant l'année 1921.

Une interview parue dans *la Vie lyonnaise*, malheureusement trop longue pour pouvoir être reproduite dans notre *Bulletin*, nous fait connaître que notre camarade vient encore de se classer premier en 1922 dans le dernier concours organisé par le Ministère de la Guerre, l'un de ses sujets ayant couvert la distance Quimperlé-Lyon, soit 690 kilomètres en 13 heures, ce qui fait une vitesse moyenne d'environ 55 kilomètres à l'heure.

Nous ne pouvons qu'applaudir une fois de plus notre cher camarade et lui souhaiter, tant au point de vue de son mérite d'éleveur hors ligne que dans l'intérêt de notre caisse, qu'il soit lauréat encore et toujours, puisqu'il veut bien nous faire participer d'une façon tangible à ses succès.

En lui envoyant les plus vifs remerciements de notre Société Amicale, nous le prions de transmettre à ses élèves, à sa manière bien entendu, cela étant son secret, nos non moins sincères félicitations.

Puisque l'occasion nous est offerte de correspondre avec lui, qu'il veuille bien recevoir également pour sa femme, qui a été victime tout dernièrement d'un grave accident, nos vœux les meilleurs de prompt et complet rétablissement.

***

Nous sommes heureux de faire connaître une des inventions de notre camarade Thiers.

Il s'agit du balai-balayette marque Cigogne.

Ce balai offre les avantages suivants :

1° Permet d'aller sous les meubles les plus bas.

2° Se plie sous tous les angles, selon les endroits plus ou moins accessibles.

3° Après usure, la semelle sur laquelle les soies sont montées est seule à remplacer et revient ainsi meilleur marché qu'un balai ordinaire.

Pour les commandes, s'adresser au camarade Thiers, 8, rue Eugène-Gibez, Paris 15e.

Premier prix, 24 fr.; semelle de rechange, 10 fr.

***

Nous rappelons que toute demande d'admission à la Société doit être adressée au Président. Ce n'est qu'après examen par le Conseil d'administration et ratification par l'Assemblée générale que l'admission définitive peut être prononcée.

***

Le camarade Ch. Angot, professant la question assurances, au sens général, c'est-à-dire incendie, accidents, vie capitalisation, se met à l'entière disposition des sociétaires que cela pourrait intéresser.

Lui écrire pour renseignements complémentaires, 80 *bis*, rue de l'Ouest (14e), où nos camarades sont assurés de trouver le meilleur accueil.

***

La bibliothèque semble être ignorée par le plus grand nombre d'entre nous, car, pendant l'année écoulée, deux sociétaires seulement ont fait appel aux livres qu'elle contient; pourtant, parmi ceux-ci, il en existe de très intéressants. (Voir liste parue dans le *Cempuisien* n° 42, de juin 1911, 2e série.) Ne cherchez pas de romans, vous n'en trouverez pas; mais il s'y trouve des livres qui sont signés Charles Delon, Robin, Giroud, etc.

A signaler aussi que notre bibliothèque contient un grand nombre de bulletins parus depuis l'origine jusqu'à nos jours (liste de ces bulletins parue dans le n° 32, juillet-août-septembre 1921, 4e série); bulletins qui tiennent une grande place dans nos archives et que les jeunes auraient le plus grand intérêt à lire et à consulter; peut-être, en voyant l'intérêt que présentaient nos bulletins d'avant guerre, se décideraient-ils à écrire eux-mêmes quelques articles, ce qui soulagerait d'autant le gérant du *Cempuisien*.

Pour terminer, je renouvelle l'appel fait en faveur des archives de notre bibliothèque. Nous recevrons toujours avec reconnaissance tout ce qui a trait à Cempuis et son histoire : livres, brochures, même photographies, dont nous pourrions constituer un album que les sociétaires auraient plaisir à feuilleter.

Je crois inutile d'insister sur l'intérêt que présentent les archives et la bibliothèque, et j'espère que cet appel sera entendu de tous.

cps n° 37 4e série
page 8

NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Gabriel Chamuzeau (né le 10 janvier 1923) fils de notre camarade Raphaël Chamuzeau.

MARIAGE

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de notre camarade Emile Billard avec Mlle Laulagne, qui eut lieu le samedi 14 octobre dernier. Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Bousson, oncle de notre camarade Ansergnèse.

Nous présentons nos sincères condoléances à notre ami pour la perte cruelle qu'il vient d'éprouver.

***

Nous avons la douleur d'apprendre le décès, le 28 décembre 1922, à l'âge de 73 ans, de Mme veuve Jullien, mère de notre bon camarade Albert Jullien. Nous lui présentons, ainsi qu'à sa femme et à toute sa famille, l'expression de nos fraternelles condoléances.

NOUVEAUX SOCIETAIRES

Mlle Ang. Legeay, 23, rue de Cambronne (15e).
Chamuzeau Raphaël, 3, Av. Villemain (13e).

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Adresser tous les changements d'adresses et toutes réclamations concernant l'envoi de notre *Cempuisien* au camarade Lamarque, 10, rue Marie-Stuart (2e).

Paré André, Hôtel du Château (Saint-Cloud).
Raton Adrien, 12, Rue Lemercier (17e)
Thévenod Maurice, 23e Son C.O.A. au G. E. 11e D.I., S.P. 2
Vaugelade Marcel, 6, R. Henri-Martin (Vanves).
M. et Mme Roussel, 15, quai de Bercy, Charenton (Seine).
Luciat, 7, rue de l'Echiquier (10e).
Mlle Ant. Bories, 3, rue de Chevreuse, Issy-les-Moulineaux (Seine).
Billard (Emile), 15, rue Chivot, à Roye (Somme).
Mme Lorez, 10, impasse Dupuy, rue Rébéval (19e).
Bertrand (Lucien), 20e B. O. A., 10e Comp., 6e pièce, Mailly-Militaire (Aube).
Chapelier, 1er tirailleurs algeriens, 1er bataillon, 3e compagnie, Séif (province de Constantine), Algérie.

FORMATION DU BUREAU

Président : G. LOISEAU, 57, rue Sedaine, 11e.

Vice-Président : A. URBAN, 93, rue Pelleport, 20e

Secrétaire : M. MARANDE, 68, rue Championnet, 18e.

Secrétaire-adjoint : G. LAMARQUE, 10, rue Marie-Stuart, 2e.

Trésorier : J. ROUSSEL, 15, quai de Bercy, Charenton.

Trésorier-adjoint : Ed. DICK, 13, rue Corbeau, 10e.

Gérant du Cempuisien : REISSER, 15, rue Lepic, 18e

Délégué aux secours : Mme FOUILLERON, 7, rue de la Ferme, Maisons-Alfort (Seine).

Archiviste : G. DEMERGÈS, 113, avenue de la République, Vincennes (Seine),

Membres : SCHUMACHER, 75. Boulevard Ménilmontant, 11e

— E. COLLIN, 3, rue de Prony, Asnières (Seine).

— Mr L. FOUILLERON, 7, rue de la Ferme, Maisons-Alfort (Seine).

Le Gérant : REISSER

Imp. Mahieux, 1, r. Alex. Parodi, Paris.